CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016

Compte rendu :

Présidente : Mme. BOUTELOUP Anne, 1ère adjointe au Maire.
Présents : Mmes. DESVIGNES Caroline, DRURE Valérie, GAUTIER Béatrice, ORTIZ Evelyne, PACAUT Véronique, TOMASZEWSKI Aurélie.
Mrs. BROCHOT Roger, FOULLOY Guillaume, GAUTHY Christophe, GENAUD Jean-Louis, MENAGER Henri.
Absents Excusés : Mme CHANGARNIER Séverine, Mrs MENAGER Michel, VARIOT Antoine.
Secrétaire de séance: Mme. DESVIGNES Caroline

Compte rendu du conseil municipal du 07 juin 2016 approuvé à l'unanimité.

1) **POINT SUR BUDGET.**

Point au 13/06/2016 : 27 000 euros de charges prévues en moins.
8 000 euros de produits en moins.
Résultat => + 19 000 euros/ à la prévision
Résultat de fonctionnement prévisible => + 40 000 euros.

Investissements prévus : Logements communaux => 24 000 €uros (à réaliser avant 31/12/16)
Bibliothèque => 35 000 euros (dépenses au 15/09/2016 => 33 709 euros).
Mairie / Poste => 12 000 euros (à réaliser avant 31/12/16)
Columbarium => 3 000 euros.

2) **DELIBERATIONS NOUVEL EPCI (communauté de communes : périmètre, siège, conseil, nom).**

Une délibération doit être prise concernant : le nom, le siège et la gouvernance de la nouvelle communauté de communes au 01er janvier 2017.

NOM : Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dénomination.

SIEGE : 7 Route du Bois de Sapin – 71 400 AUTUN.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lieu du siège.

GOUVERNANCE : Il est fait lecture du nombre de sièges et de la répartition par commune. La population de la nouvelle communauté de communes au 01er janvier 2017 sera de 36 896 habitants pour 55 communes. 86 élus composeront le conseil communautaire (1 élu minimum par commune).
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce mode de gouvernance.

Statuts provisoires : Une autre délibération doit être prise concernant le projet de statuts. La présidente fait lecture de ce projet, qui modifie la nature de certaines compétences (optionnelles – facultatives)
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts de la nouvelle communauté de communes.

3) **POINT SUR RENTREE SCOLAIRE.**

Effectifs rentrée scolaire 2016/2017 = 62 élèves au total (57 inscrits à la cantine).
Répartition : 19 élèves en Maternelle (5 Petite Section ; 7 Moyenne Section, 7 Grande Section).
26 élèves en CP-CE1-CE2 (7 CP ; 9 CE1 ; 10 CE2).
17 élèves en CM1-CM2 (7 CM1 ; 10 CM2).

Mme MENAGER Chantal annonce son départ de l'école de LAIZY le 19/09/2016 pour un poste de Coordinatrice Réseau d'Education Prioritaire à SAINT PANTALEON. Elle sera remplacée à compter du 20/09/2016.

4) DELIBERATION SUR LE FONDS DE CONCOURS.

Les dépenses éligibles au fonds de concours (3 038 euros pour 2016) suite au pacte fiscal de solidarité adopté le 31 Mars 2016 par le conseil municipal sont les dépenses concernant les travaux de point à temps.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de prise en charge de ces travaux par ce fonds de concours.

5) TARIF DES CASES DU COLUMBARIUM A COMPTER DU 01ER JANVIER 2017.

La livraison du nouveau columbarium aura lieu fin octobre. Le coût est de 3 400 euros TTC pour 6 cases.
A compter du 01er janvier 2017, les nouveaux tarifs seront les suivants :

Pour 15 ans : 300 euros.
Pour 30 ans : 580 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de ces nouveaux tarifs.

6) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE.

Un problème de consommation d'électricité aux Carrières a été constaté suite à plusieurs relevés effectués par EDF et par la commune. Il s'agissait en effet, d'un branchement sauvage. La commune a donc décidé de couper l'électricité au compteur (le 16 septembre 2016). EDF enlèvera la ligne aux alentours du 15 Octobre 2016.

Une demande d'autorisation pour la mise en place de l'électrification sur un terrain à l'entrée des carrières nous est formulée par le SYSDEL. Compte tenu que ce terrain est inondable, dans une zone non constructible, le conseil municipal décide de refuser cette autorisation. Vote à l'unanimité

7) TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX.

Dans le cadre du dossier du PIIC 2015, il avait été programmé des travaux de rénovation (en particulier énergétique) dans les logements communaux à hauteur de 48 500 €. Une subvention de 49% nous a été allouée par le conseil départemental.
Sur cette enveloppe, 14 200 €uros a été perçus en Mars 2016 suite à la rénovation du logement au-dessus de la poste, il reste à percevoir 9 415 euros de subvention. Des devis sont en cours concernant les travaux restant à faire, l'objectif est d'intervenir sur les fenêtres, l'isolation notamment.

8) TRAVAUX SECRETARIAT/POSTE.

Une enveloppe de 12 000€uros est prévue par la Poste pour les travaux et le mobilier. La commune participera également à hauteur de ce même montant. Globalement donc ce projet représente un investissement de 24 000 €uros, l'objectif est de disposer d'un accueil commun secrétariat-poste adapté, professionnel et permettant des plages d'ouverture plus souples.
Un rendez-vous est prévu le 21 Septembre 2016 à 11 heures avec le responsable de la Poste, les salariés concernés pouvant être présents, deux adjoints et la présidente de la commission cadre de vie pour l'aménagement du futur point d'accueil.

9) QUESTIONS DIVERSES.

- DEMANDE POUR POSE D'UN MIROIR POUR SORTIE DE PROPRIETE :

Mr BABONNEAU, habitant au Péage demande l'autorisation de poser un miroir afin de voir s'il y a de la circulation pour sortir de sa propriété.
Le conseil municipal donne l'autorisation de poser ce miroir à condition qu'il n'y ai aucune participation financière de la commune et qu'il soit installé sur une propriété privée.

- ARCHIVAGE DOCUMENTS SECRETARIAT DE MAIRIE :

Une personne est venue afin de faire le diagnostic des archives de la commune. Le coût de la prestation pour la venue d'un agent archiviste pour une durée estimée à 1 mois et demi de travail (35 heures par semaine) est de 6 651 euros.
Le conseil municipal ne valide pas cette prestation. Vote à l'unanimité.

- PERCEPTION :

La trésorerie d'Autun nous demande une délibération afin de pouvoir engager des poursuites contre plusieurs foyers n'ayant pas régler leur facture d'assainissement 2015. Le conseil après avoir pris connaissance de l'identité des personnes concernées et des montants dus, décide à l'unanimité de donner son autorisation pour ses poursuites.

- DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS :

Trois demandes d'acquisition de terrains ont été formulées par des privés ; l'une pour une bouchure à Boudedey, l'autre pour des friches boisées attenantes à des parcelles agricoles au lieu-dit « La Plante ».
La vente de ces terrains sera proposée au tarif de 750 euros l'hectare, les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge entière des acquéreurs.
Le conseil municipal vote à 11 voix pour et 1 abstention cette demande d'acquisition de terrains.

- COURRIER SYSDEL :

Il a été reçu un courrier faisant état de 10 000 € (dont 5 000 € à la charge de la commune) pour divers travaux de changement de lampadaires. Au budget 2016, il avait été prévu 2 500 € TTC, le conseil ne modifie le budget d'investissement à ce niveau. En conséquence faire connaitre au SYSDEL notre décision par courrier.

- ASSOCIATION TERRES LOCALES :

Réception d'un courrier de remerciement de l'association « Terres Locales » suite à la réception de notre subvention.

- CHEMIN DE MONTPERROUX :

Un devis pour travaux a été demandé par la mairie de Saint Léger sous Beuvray pour refaire le chemin de Montperroux. Coût estimé des travaux => 12 000 euros. La commune de Saint Léger sous Beuvray demande à la commune de LAIZY de participer financièrement à ces travaux.
Après délibération, la commune de LAIZY ne participera pas à ces travaux en 2016, car ils n'étaient pas prévus au budget. Même si une participation sera examinée en 2017, elle sera limitée du fait que depuis de nombreuses années c'est la commune de LAIZY qui assume seule l'entretien de ce chemin.

- CONTROLE DES LAGUNES :

Un contrôle de l'épaisseur de boue des lagunes a été effectué par le Conseil Départemental. Constat => entre 5 et 15 cm de boue, niveau acceptable, sauf à l'entrée des lagunes. Une entreprise de terrassement sera sollicitée pour un devis de travaux afin de dégager l'entrée des lagunes.

- ENTRETIEN PROPRIETE PRIVEE :

Refaire un courrier à un habitant au Petit Mérot lui précisant de faire le nécessaire pour l'entretien de sa propriété.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.